

La commission du Grand Conseil corrige le projet de Lpers du Conseil d'État dans le sens des propositions de la FEDE

**Communiqué de presse
10 juin 2021**

En maintenant le droit à la réintégration et en permettant un réexamen d'un avertissement jugé injustifié, la commission du Grand Conseil a suivi les demandes de la FEDE en corrigeant le projet insatisfaisant du Conseil d'État.

Le projet final de la commission a été accepté par dix voix pour, zéro contre et une abstention. La FEDE remercie les député-e-s de la confiance témoignée. Ce résultat démontre également l'efficacité du travail de notre faïtière. La FEDE a rencontré les groupes parlementaires pour les sensibiliser au danger d'affaiblir la procédure et de basculer dans un arbitraire préjudiciable au bon climat qui règne actuellement à l'État de Fribourg. Notre collaboration avec les député-e-s nous a permis de transmettre des propositions qu'ils ont soumises à la commission.

Finalement, nous avons été entendus par ces mêmes parlementaires et nous les en remercions chaleureusement. Nous espérons que le Grand Conseil se ralliera aux propositions de la commission pour concilier le besoin de protection des salarié-e-s avec la nécessité de pouvoir traiter des procédures dans un délai raisonnable.

La FEDE démontre une fois de plus la pertinence de son travail et l'intérêt pour les élu-e-s et la population de soutenir le travail de notre faïtière. En effet, en fédérant la grande majorité des associations de personnel, les propositions transmises sont pertinentes et soutenues par une large partie du personnel. La FEDE reste un partenaire fort, capable de négocier avec les représentant-e-s élu-e-s du peuple.

Contact : Bernard Fragnière, Président FEDE, 079 707 18 39